



**COMMUNE
DE
CHARLY
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022
PROCES - VERBAL**

Etaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

Absents excusés :

- **Virginie Berthelet, procuration à Yann Botrel**
- **Emilie Fressinet, procuration à Angélique Missonnier**
- **Jocelyne Bera, procuration à Marc Degrange**
- **Anne Gavaille, procuration à Marie Laure Rué**
- **Mathieu Van Haesebroeck, procuration à Marie-Pierre Bouveret**
- **Florence Rodet-Curty, procuration à Corinne Barbasso-Bruas**

Secrétaire de séance : Yann Botrel

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Débat :

M. le Maire

Une question avait été posée lors du dernier Conseil Municipal : a-t-on le nombre des communes de la Métropole de Lyon concernant le ZFE, nous avons sollicité les services de la Métropole pour avoir cette réponse, pour l'instant l'ensemble des conseils municipaux n'ont pas voté donc ils n'ont pas encore le chiffre précis nous l'aurons fin janvier. Y a-t-il des remarques sur le dernier Conseil Municipal ?

Corinne Barbasso-Bruas

2 choses, la première en termes de réécriture, je ne sais pas qui l'a écrit et je n'accuse personne, ce n'est pas l'objet de mes propos, sauf que les propos oraux qui ont été tenus de part et d'autre quelques soit le groupe, sont parfois retranscrits avec des manquements, des coupures de phrase qui ne sont pas au bon endroit, qui donnent des non-sens aux arguments des uns et des autres. Le second point, Mme Dana est citée dans le PV alors qu'elle n'appartient pas à l'assemblée délibérante, donc cela ne fait pas partie des usages légaux, qu'elle souffle des informations c'est tout à fait légitime mais elle n'a pas à apparaître dans le compte rendu.

M. le Maire

Très bien. Qui écrit le PV : on a fait appel à une entreprise, pour qu'on soit tout à fait transparent entre nous tous, on lui fournit l'enregistrement qui est devant l'enceinte, d'ailleurs j'en profite pour vous demander de bien parler dans les micros pour que la retranscription soit bonne, s'il y a des manquements, OK ; je vous propose de ne pas le mettre au vote ce soir et de le reprendre pour la fois d'après, sans aucun problème ; s'il y a des coquilles, on est passé au travers, aucun problème. Sur le fait qu'Hélène Dana apparaisse, si elle est consultée pendant le Conseil Municipal, et que lui est posée une question, elle y répond, en tant que DGS, ce qui est le terme utilisé dans le PV.

Corinne Barbasso-Bruas

La logique voudrait qu'on écrive : M. le Maire, suite à cette question sollicite... alors que là elle apparaît comme c'est différent.

M. le Maire

Très bien. Je propose qu'on reporte le vote, est-ce que tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

Vote reporté.

II. PRESENTATION DES DELIBERATIONS

A. ORGANISATION COMMUNALE

Municipalisation de la crèche associative les TILOULOUS.

L'année 2022 a été le point culminant des difficultés structurantes pour la crèche associative « les Tiloulous ». Après analyse, un travail a été mené avec l'association, le personnel de la crèche et le Centre de Gestion du Rhône, pour envisager la possibilité d'une municipalisation de la crèche.

En effet, la municipalisation de la crèche entraîne plusieurs impacts juridiques et sociaux :

- sur un plan juridique, il faut avoir saisi le Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône et obtenu son avis, sur la création du service
- sur un plan social, il faut à la fois veiller à la qualité de la reprise du personnel associatif, et créer les postes nécessaires, ainsi que le RIFSEEP.

L'annexe 1 explique cette municipalisation, pour la présentation de 3 délibérations :

1/ délibération 2022 - 38 : création du service petite enfance, au 1^{er} janvier 2023

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre dernier, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la création du service petite enfance, et prenne les décisions présentées à suivre.

Débat :

Corinne Barbasso-Bruas

On a pris soin de lire le power-point qui accompagnait les délibérations, ce qui nous interpelle, c'est un sujet important, qui va générer, et vous l'avez soulevé, des incidences fortes sur un angle municipal, tant au niveau des moyens : des incidences sur la gestion du personnel complémentaires. On en a bien pris conscience. Une fois de plus, ce qui nous interpelle c'est qu'un sujet de cette ampleur, avec de telles incidences et un sujet tel que la Petite Enfance, que l'information nous soit arrivée sur le DOB, puisqu'on a découvert l'idée qui avait d'ores et déjà été actée au niveau du DOB et aujourd'hui, 15 jours plus tard, on nous sollicite pour acter ou non les délibérations. Donc, nous ne réfutons pas les délibérations telles qu'elles sont présentées, puisque finalement elles ne sont que le résultat de votre analyse, sauf qu'au niveau de l'analyse qui était en amont, c'est là où nous n'avons pas l'information et nous ne savons pas si de fait, il n'y avait pas d'autres solutions, est-ce qu'il en existe d'autres, juridiquement, pour accompagner et soutenir la Petite Enfance. Donc les questions qui sont derrière c'est finalement : pourquoi avoir fait ce choix et pas d'autres choix, parce qu'il existe d'autres solutions, que la municipalité aurait pu mettre en œuvre et qui auraient tout autant pu accompagner la structure, au regard des difficultés que vous évoquez. On aimerait donc savoir aujourd'hui qu'elles ont été les autres solutions proposées et qu'en est-il des résultats qui en sont ressortis ? puisque vous dites avoir mené une analyse.

Autre point : si on se réfère à ces 20 années passées, la logique associative a toujours vécu des difficultés du fait de l'implication des parents, du turnover des parents, effectivement, il y a toujours eu des hauts et des bas, mais si on regarde les budgets, finalement, ils n'ont pas énormément évolué, si ce n'est que s'il y a plus de personnel, de fait il y a plus de dépenses.

Ensuite, qu'en est-il des conseils prodigués par la CAF, parce que la CAF n'est pas non plus qu'un seul distributeur de moyen financier mais il est aussi un rôle d'expert et de conseil en la matière.

C'est des questions qui nous animent et puis si on regarde sur un plan national, on constate qu'il y a de plus en plus de logique privée, quand je dis logique privée, ça ne veut pas dire forcément que les municipalités s'en détachent et s'en écartent, mais on peut très bien imaginer effectivement une gestion privée avec un accompagnement municipal et ça générerait peut-être moins de soucis et moins d'incidences, en tout cas, immédiatement pour la municipalité.

Donc j'ai posé pas mal de questions mais ça paraît logique.

M. le Maire

Merci pour ces questions.

Alors, oui, sujet qui a beaucoup d'incidence sur la commune, dans le process c'est un sujet qu'on travaille depuis un an parce que l'association nous fait part de ses difficultés, nous étions d'ailleurs à peu près à la même date l'année dernière dans cette salle avec la CAF et l'ensemble des organismes qui participent à la vie quotidienne de l'association et il nous a été fait part d'une situation évoluant depuis 2015 qui était préoccupante par les organismes de tutelle donc en décembre de l'an dernier l'association a essayé de mettre en place un plan d'action en interne. Nous avons soutenu ce plan d'action et nous sommes allés bien plus loin puisque nous avons abondé financièrement beaucoup plus que prévu. Je vous rappelle que jusqu'en 2020, l'association touchait environ 56 000 € de subventions de la part de la Mairie puisque la Mairie touchait la part CAF directement le bonus qui était d'ailleurs d'un peu plus de 60 000 € et reversait 57 543 € qui était reversé par la Mairie, alors que le bonus territoire était de 66 000 € (y'avait un calcul qui m'échappe) mais on reversait 57 000 sur les 66 000. En 2021, on a acté la situation et on a décidé qu'à partir de ce moment-là, l'association devait toucher directement le bonus territoire puisque la Mairie n'avait pas à intervenir et être intermédiaire dans ce mode de financement. En 2021, ils ont touché directement les 66 000 € et nous avons

abondé à hauteur de 28 217 € de subvention soit un total de 94 217 € versus les 57 000 précédents, on a déjà eu une augmentation importante sur le plan financier.

En 2022, cette année, ils ont touché directement les 66 000 € et dans le cadre de l'accompagnement on est allé beaucoup plus loin que ce qu'on avait fait puisqu'on a versé une subvention de 48 000 €, ce qui fait un total de 114 000 €. Au vu des années précédentes et effectivement le monde associatif y'a des hauts et des bas, mais malgré tout c'est de l'agent public, et là nous sommes sur des sommes qui sont particulièrement importantes.

Quand on verse 48 000 € à une association, c'est de l'argent qu'on prend ailleurs ; à un moment donné, il faut qu'on travaille tous en responsabilité.

Quand on a évoqué cette situation avec les parents qui dirigent l'association jusqu'à ce jour, ils ont fait part aussi de leurs difficultés et on s'est rendu compte qu'on arrive finalement peut-être au bout d'un système associatif parental. C'est une tendance nationale, il y a de moins en moins d'association parce que les contraintes financières, les contraintes juridiques sont tellement importantes avec des problèmes de RH, de sécurité des enfants etc... que globalement les parents se désengagent.

Donc on a essayé de tenir un certain temps, jusqu'à cet été en les accompagnant dans ce changement et ce changement n'a pas pris, pour plein de raisons et donc il y a eu une décision collégiale fin août – début septembre, de dire pour l'association : « on est arrivé au bout, on ne pourra pas aller plus loin, donc il faut qu'on passe la main ».

C'est quelque chose qu'on avait évoqué dès l'an dernier en leur disant : on va tout faire pour vous accompagner mais si ça ne marche pas, on ne laissera pas tomber puisque que l'enjeu est trop important.

Donc, vous avez raison quand vous dites que c'est un enjeu très fort, pour nous c'est un enjeu majeur, l'accueil Petite Enfance chez nous est un peu difficile, on manque cruellement de places, que ce soit public ou privé, peu importe.

Est-ce qu'il y a eu plusieurs options réfléchies ? non, il n'y a eu que celle-ci, pour une raison simple, c'est qu'il y avait urgence dans la décision d'accompagnement de l'association, et qu'on laisse les projets privés se développer mais là, il était pour nous évident en tout cas, que cette association qui est considérée par les Charlyrots un peu comme une association municipale, de toute façon depuis toujours, qu'on la reprenne complètement. Cela étant dit, on favorise tous les projets privés. Une micro-crèche s'est ouverte à côté du stade de foot ; le projet privé, mais ce n'est pas nous qui le portons. Là on avait une situation à régler et c'est dans ce cadre-là que nous y sommes allés.

Juste pour répondre à la dernière question : la CAF dès le mois de décembre nous a alerté en nous disant : attention, ce n'est pas une situation nouvelle, ce n'est pas lié à la gestion d'aujourd'hui, c'est une situation qui évolue depuis 2015 et effectivement ils avaient tendance à nous pousser dans ce sens-là, en disant que aujourd'hui si on veut juridiquement tenir la route, financièrement assurer la prise en charge et puis restructurer le quotidien de la crèche (aujourd'hui on était sur un taux de remplissage bien inférieur de ce qui est demandé par la CAF, ils nous demandaient d'aller vers cette orientation). Donc dès qu'on a évoqué le sujet, très rapidement, ils nous ont accompagnés là-dessus.

Gaëtan Andaloro

Plusieurs petites choses, pour essayer de répondre, Olivier a déjà fourni suffisamment d'éléments, mais concernant les difficultés que la crèche nous a communiqué, j'ai le souvenir très précis, lors d'un Conseil Municipal, d'avoir parlé de ces difficultés très nombreuses de la structure.

- Difficultés financières : à un moment donné il était question que le versement des salaires soit remis en question, c'est pour cela qu'on est intervenu, qu'on a débloqué une enveloppe pour permettre le versement des salaires. Il y avait aussi un autre problème qui tenait au personnel et à leur organisation : beaucoup d'absences, du coup, ça impactait la capacité à accueillir les enfants.

- Le taux de facturation et le taux d'occupation, la CAF nous a alerté : il ne correspondait pas au potentiel de la structure, donc le financement de la CAF baissait.

La dernière chose, je n'imagine pas une structure Petite Enfance, sans projet d'établissement ; ça m'a toujours surpris, je crois qu'une Mairie forte, c'est une Mairie qui assume ses responsabilités. Y compris pour la Petite Enfance et on va essayer de le faire, c'est-à-dire, on va essayer de mettre des moyens, en terme budgétaire, ressources humaines mais aussi créer un projet d'établissement qui va dans le sens de ce que les familles attendent. On ne peut pas mettre un enfant dans une structure sans avoir une idée de ce qu'il va faire, quelles sont les actions qui vont être proposées.

Je ne dis pas qu'on ne faisait rien dans la crèche, mais quelqu'un qui arrivait pour remplacer un personnel n'avait pas de documents ressource pour savoir où il mettait les pieds. Donc je pense que le changement de gouvernance est une bonne chose ; je l'approuve complètement, tu faisais peut-être allusion à une délégation de service public, mais je crois qu'une Mairie forte doit assumer ses responsabilités au niveau des écoles mais aussi au niveau de la Petite Enfance, c'est pour cela que j'ai décidé d'œuvrer dans ce domaine de compétences et puis on verra.

J'ai regardé un petit peu ce qu'il se passe au niveau du territoire, le devenir d'une crèche associative, c'est d'être municipalisée si, effectivement il y a une volonté politique des élus de porter la Petite Enfance.

Corinne Barbasso-Bruas

Je faisais entre autres allusion à d'autres modalités d'accompagnement, je ne réfute pas le fait qu'ils puissent avoir des difficultés, c'est pas une nouveauté, il y a toujours eu des hauts et des bas, et une implication forte de la Municipalité ; soit par des subventions exceptionnelles, complémentaires etc... ils ont toujours eu. Ce qui est logique. Moi je regarde ce que vous évoquez et nous écoutons ce que vous dites, et c'est vrai que plutôt que de prendre la totale prise en charge, on peut imaginer qu'il y avait d'autres modalités, en l'occurrence, un très bon contrat qui soit bien pensé avec un vrai projet avec des souhaits qui soient établis ; aurait très bien pu dans un premier temps être la première marche pour aller justement vers une autre gestion qu'une association en difficulté, voilà.

Gaëtan Andaloro

Je comprends, mais la garantie qu'on a en municipalisant et en faisant une gestion directe de la crèche, cela va nous permettre d'installer la gouvernance que l'on veut, les valeurs que l'on souhaite installer dans cette structure et puis le projet qu'on entend voir se dérouler, se construire au sein de la structure. Effectivement, changement de gouvernance va demander un changement de projet, de toute façon il n'y en avait pas ; et d'autres méthodes, d'autres référentiels. Je suis convaincu qu'avec Olivier et toute l'équipe, on prend nos responsabilités et on assume clairement le fait que la Petite Enfance, à Charly, cela représente quelque chose pour nous.

Le problème c'est que la structure n'avait plus de résilience. Chaque fois qu'on s'est réuni, on voyait très bien qu'il n'y avait plus cette capacité de résilience dont tu parlais dans les années précédentes. Olivier l'a dit, on est arrivé au bout d'un fonctionnement.

Corinne Barbasso-Bruas

Sur le long terme, oui, c'est une réalité. Et du coup, j'avais une question purement technique, vous évoquez une volonté de développer des nouveaux modes d'accueil portés par la CAF, c'est-à-dire qu'aujourd'hui ils vous auraient proposé d'autres modalités d'accueil ? si oui, lesquels ?

M. le Maire

Aujourd'hui, dans le fonctionnement de la crèche, l'optimisation de la capacité d'accueil est insuffisante, quand il y a des absences ou des contrats sur de petits volumes horaires

Corinne Barbasso-Bruas

Oui, s'il manque du personnel, de fait, l'occasionnel n'est pas proposé.

M. le Maire

Oui mais ce n'est pas normal. C'est là-dessus qu'on va travailler. C'est de développer la totalité de la capacité d'accueil.

Corinne Barbasso-Bruas

Ce n'est pas des nouveaux modes d'accueil, c'est de compenser les carences

M. le Maire

Oui pour l'instant cela n'existe pas.

Juste avant de passer au vote, je redis, pour nous c'est une priorité la Petite Enfance, donc sur le fait de ne pas aller dans le privé sur ce projet-là, il y a avait d'abord l'urgence de la situation, puisqu'il fallait bien agir à un moment donné et puis ensuite, c'est une volonté de notre part d'avoir des crèches municipales encadrées en terme de prix, d'accueil et je suis tenté de dire que c'est une première étape parce qu'on veut aller plus loin et on aimerait travailler sur la création d'une nouvelle crèche qui serait peut-être aussi municipale ou privée, à ce moment-là, on aura le temps de réfléchir à tous les modes possibles. En tout cas, pour nous, c'est une priorité importante.

Je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, Mme Rodet-Curty)

2/ délibération 2022 – 39 : création des postes nécessaires (reprise du personnel), à savoir :

Postes créés	Type de poste	Motif	Durée	Service
2 postes EJE (Educateur jeunes enfants) Cat A	Permanent	Reprise	Temps complet	Petite enfance
3 postes auxiliaire puéricultrice Cat B	Permanent	Reprise	Temps complet	Petite enfance
3 postes agent social Cat C	Permanent	Reprise	Temps complet	Petite enfance
1 poste adjoint technique Cat C	Permanent	Reprise	Temps complet	Petite enfance
2 postes agent social Cat C	Accroissement temporaire	Reprise	Temps complet	Petite enfance
1 poste auxiliaire puéricultrice Cat B	Accroissement Temporaire	Reprise	Temps complet	Petite enfance

Débat :

Marylène Pichat

Juste une question concernant ces créations de postes, est-ce que ce sera le personnel qui est aujourd'hui employé à la crèche ?

M. le Maire

Oui tout à fait, dans le cadre d'une municipalisation d'une crèche associative, le process est totalement encadré par la loi et donc on n'a pas d'autres possibilités que de reprendre la totalité des salariés actuels dans les conditions de travail qu'ils ont, à la fois sur leur mission au quotidien et à la fois sur leur rémunération ; donc il y a eu un temps de travail avec le centre de gestion du Rhône qui a récupéré toutes les fiches de paie, toutes les fiches de poste des salariés pour faire des propositions aux salariés. Tout a été validé dans le process par le CDG 69, on a fait une réunion de retour de ces informations là et tout a été validé par les salariés actuels de la crèche. Donc ça correspond aux postes que nous avons actuellement, tout simplement.

Marylène Pichat

Concernant l'intégration finalement, ils vont devenir fonctionnaires, il y a certaines personnes qui vont être obligées de repasser des concours selon le niveau ?

M. le Maire

Non. Sauf erreur de ma part, sur la page n°6 du power-point qui vous a été envoyé, on avait 2 options possibles, soit le CDI de droit public, soit le CDD de droit public, aujourd'hui sur le choix qui est fait, tout le monde veut être en CDI de droit public, ils ne passent pas le concours.

Je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, Mme Rodet-Curty)

3/ délibération 2022 – 40 : création du RIFSEEP pour le personnel de la crèche

Il s'agit de compléter la délibération 2021 – 34 en ajoutant les fonctions concernées dans la grille déjà définie. Les montants sont ceux prévus par le décret, ils ne préjugent pas de la décision de l'autorité territoriale.

Groupe de fonction	Définition	Cadre d'emploi	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
A2	Fonctions d'encadrement hiérarchique d'un pôle	EJE responsable crèche	13500 €	1620 €
A3	Fonctions sans encadrement, d'expertise et de technicité - Fonctions de suivi de projets complexes, avec responsabilité financière ou juridique, de gestion et de pilotage de projets	EJE adjointe responsable	13000 €	1560 €
B2	Fonctions de responsabilité de pôle sans encadrement hiérarchique - Fonction avec responsabilité financière ou juridique, de gestion et d'animation de projets	Auxiliaire puéricultrice	10560 €	1440 €
C3	Fonctions opérationnelles d'exécution dont les missions ont un impact direct sur la qualité du service public	Agent social	10 800€	1 200€

Débat : aucune observation

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, Mme Rodet-Curty)

B. FINANCES

2022 – 41 – Budget primitif 2023

Conformément à l'engagement pris, le budget 2023 est présenté avant la fin de l'année 2022.

De ce fait il sera immédiatement mis en œuvre en janvier 2023.

Lors de la séance du 30 novembre dernier a eu lieu le débat d'orientation budgétaire, qui faisait suite à la commission finances réunie le 21 novembre 2022.

Il appartient désormais au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif pour 2023.

Pour lui permettre d'apprécier l'ensemble des prévisions budgétaires les inscriptions budgétaires des sections fonctionnement et investissement, en dépense et recettes sont jointes en annexe 2 (4 documents). L'intégralité du budget prévisionnel 2023 est disponible sur demande pour consultation.

Une présentation sera réalisée en séance.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 819 648 €	2 549 560 €
Recettes	4 819 648 €	2 549 560 €

Entendu le rapport de présentation,

Vu les détails des sections de fonctionnement et d'investissement,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif pour l'exercice 2023
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

Débat :

Marylène Pichat

L'association Charly Patrimoine a été dissolue, il restait un petit peu d'argent sur leur compte, il a été dit que cet argent serait remis à la Mairie pour des travaux en particulier, je voudrais savoir si vous confirmez cela, quels travaux sont prévus et sur quel poste du budget c'est imputé ?

Yann Botrel

Ce n'est pas tout à fait si simple. Charly Patrimoine a signé une convention avec l'ARAIRE qui est une autre association, parce que Charly Patrimoine, dans sa dissolution ne peut pas reverser directement à la Mairie, les fonds sont sous l'ARAIRE, je vois qu'il y a 6 000 €. Il n'a pas encore été décidé de ce qu'ils voulaient faire de cette somme parce que c'est libre cours à ce qu'ils souhaitent.

Sachant qu'il y a 2 liquidateurs qui sont les présidents, il n'y a pas de limite de temps pour la dépense de cette somme. Sur quelle ligne cela apparaît ? je ne sais pas comment ça marche. Ce sera l'ARAIRE qui va payer et pas la Mairie.

M. le Maire

Sur les projets financés, d'abord, ils avaient un certain nombre de projets qui sont financés par cette association, tout d'abord la protection vitrée de l'ancienne horloge de l'Eglise qui est la première chose qu'ils ont financé donc, il y avait le bloc en plastique avant. Cela a été totalement pris en charge par Charly Patrimoine et il y a quelques idées qui ont été évoquées : table d'orientation par exemple, sur 2 sites à Charly, il y a quelques idées qui sont actuellement en discussion ; sachez qu'on n'aura pas l'argent, que ce soit très clair, il y a cette association qui a ce rôle-là, de récupérer pour les associations patrimoine, les fonds, de manière à les réutiliser dans le bon sens ; nous on est juste finalement partenaires de l'action qui sera financée par le reliquat de l'association puisqu'elle est dissoute depuis le 31/12/2021.

Corinne Barbasso-Bruas

L'opération n°106, cadre de vie, est-ce que vous pouvez nous rappeler à quoi ça correspond ?

M. le Maire

Oui, l'opération n°106 c'est la réhabilitation du cimetière municipal à hauteur de 450 000 € ; la réhabilitation du Domaine Melchior Philibert (dans le cadre d'un projet sur plusieurs années), l'idée c'était de ne pas prendre qu'une partie de Melchior : est-ce qu'on met une alarme, des clefs, on remet un portail, on refait les différentes portes d'entrée, il y avait un certain nombre de sujets. Nous travaillons activement (Thierry Ducharne et Yann Botrel) avec la fondation du patrimoine notamment, sur un certain nombre de sujets et donc on s'est dit qu'on n'allait pas prendre la végétalisation dans un coin et retravailler le reste. L'idée c'est de prendre globalement la réhabilitation du domaine qui nécessitera plusieurs années. Aujourd'hui nous sommes dans la phase de réflexion, donc on a mis 150 000 € pour projet sur 3 ans pour la partie étude actuellement. Il y a la création du théâtre végétal à Melchior qui est une ancienne demande des associations, notamment du théâtre du Sol, à hauteur de 25 000 €. Nous avons également des

aménagements de voirie puisque vous savez que la plupart des voiries sont des voiries métropolitaines donc elles sont entretenues par la Métropole, mais nous avons un certain nombre de voiries municipales pour lequel il faut investir chaque année donc on met cet investissement au budget à hauteur à peu près de 70 000 €. On a tous vécu les moustiques cet été donc on met une ligne au budget pour une démoustication donc là on va travailler avec les associations qui sont déjà sur le terrain. Aménagement des voiries encore, à hauteur de 45 000 € de plus donc ça fait un aménagement à 115 000 € sur nos voiries municipales et puis il y a divers petits aménagements dont un qui concerne le parking Maréchal Leclerc à hauteur de 5 000 €. Voilà ce qu'inclut le cadre de vie.

Corinne Barbasso-Bruas

D'accord. La somme étant conséquente, je voulais avoir le détail. Qu'est-ce qui est fait concrètement au niveau de la voirie ? puisque vous évoquez que la voirie c'est du ressort de la compétence de la Métropole et qu'il y a uniquement 2 voies municipales sur la commune de Charly.

M. le Maire

Il y en a plus que 2.

Corinne Barbasso-Bruas

Non, il y en a 2 et une impasse.

M. le Maire

Il y en a beaucoup plus que 2 malheureusement pour nous. Nous avons mis la voirie Haut de Rivoire ainsi que la voirie Petit Devey pour le budget 2023 : refaire l'enrobé de la route.

Roland Pagès

Au niveau du Haut de Rivoire, c'est un chemin qui a complètement été défoncé lors des orages et comme il y a des maisons en bas et situés à 100m au fond à droite, il y a des habitations ; les gens ont du mal à rentrer chez eux, on se doit de faire un aménagement. C'est assez compliqué de refaire une structure en enrobé, c'est pas évident de refaire tout le corps de chaussée. On se tourne éventuellement vers un accès béton ; c'est la seule façon de pouvoir tenir le terrain. Deuxièmement, le chemin du Petit Devey : il y a plusieurs constructions (3 voire 4) ; le problème c'est que ces gens entrent dans un chemin de terre, on ne peut plus se permettre, c'est une voirie communale, on se doit de faire un aménagement conséquent l'année prochaine, c'est-à-dire, peut-être mettre de l'éclairage public, c'est quand même 4 ou 5 maisons maintenant, refaire un corps de chaussée, un genre de bicouche donc tout de suite on rentre dans des montants qui sont quand même assez importants. On ira jusqu'au bout (puisque le dernier terrain à droite n'est pas constructible) et ça ne sert à rien de retourner sur le chemin du Poizat.

M. le Maire

Je vais préciser par rapport à votre remarque, nous avons à ce jour 12 chemins ou voies classés comme « communal », qui sont sous notre responsabilité.

Corinne Barbasso-Bruas

Le budget : c'est un sujet important une fois de plus. M. Van Haesebroeck vous a adressé un mail, une fois de plus ; la question qu'il pose, c'est là encore, le fait de ne pas pouvoir participer à une commission finance en amont du vote du budget, même s'il a participé à la commission du DOB qui est obligatoire. L'analyse des documents et des chiffres, une fois de plus, c'est fort délicat, en l'espace de 4-5 jours, sachant qu'au milieu il y a un week-end et que les personnes travaillent, donc là encore, c'est le fait de ne pas pouvoir assister au moins à cette commission, en amont du budget, ce qui éviterait en l'occurrence aujourd'hui à ce qu'on vous pose des tas de petites questions qui nous animent. Après, si ça ne vous gêne pas, tant mieux, donc dans ces conditions on va poursuivre ; je vois une baisse notable au niveau des dépenses liées à l'événementiel donc je voulais juste savoir ce qui avait été éliminé et supprimé, c'est une remarque plutôt positive en cette période de restriction, de ma part.

M. le Maire

En fait, on s'est juste mis au niveau des dépenses de 2022, tout simplement. Nous avons provisionné 78 000 € sur le BP 2022 et on a réalisé un peu plus de 40 000 € donc on s'est mis à peu près à la même chose, tout simplement ; pour ne pas faire d'écart, maintenant qu'on a un peu plus de recul sur une année quasi normale, on est un peu plus précis sur le budget.

Corinne Barbasso-Bruas

OK

Fournitures scolaires : on remarque également une baisse, je suis plus étonnée par ce que vis-à-vis des écoles, les enfants sont souvent plus nombreux et les demandes en forte augmentation, non pas de la part des enseignants mais des coûts liés aux achats de matières donc c'est un budget trop important l'an dernier ? ou quelques petites économies ?

M. le Maire

D'abord, sur le budget de l'année dernière, je rappelle qu'il y avait une facture qui n'était pas prévue et qui nous est arrivée dessus, un retard de règlement, ce qui a fait le budget un peu plus important.

Gaëtan Andaloro

Il n'y avait aucune baisse de dotations. Les enveloppes décernées aux écoles sont les mêmes, simplement, on a sensibilisé les écoles à un usage du photocopieur à la baisse, on estimait que des écoles qui s'engagent dans des labellisations 3D développement durable savent être vigilantes sur l'usage qu'elles faisaient du photocopieur, la consommation du papier. Il n'y a aucune baisse des dotations et les enfants disposent toujours du même budget, les Directions disposent du même budget ; il y a même un crédit collectif qui est accordé par classe. Lors des conseils d'école il ne m'a jamais été fait état de mécontentement pour les dotations budgétaires, par contre pour l'usage des photocopieurs, on a essayé de remettre ça à plat et de mettre plus d'usages vertueux. On est dans les mêmes budgets.

Corinne Barbasso-Bruas

D'accord, parce qu'il y avait une petite baisse.

Une autre question, je m'éloigne du domaine de l'école, frais de nettoyage des locaux : vous faites appel à un prestataire privé ou il s'agit des agents municipaux ?

M. le Maire

Depuis septembre on fait appel à un prestataire extérieur professionnel, pour les bâtiments publics comme la Mairie, on aura la crèche, une partie du Domaine Melchior, on souhaite répondre aux besoins d'efficacité tout en ayant en tête que sur le plan RH les personnes ne sont pas extensibles en termes de temps de travail et ne peuvent pas se dédoubler sur les sites ; c'est l'option qui a été choisie pour répondre à ce besoin.

Corinne Barbasso-Bruas

D'accord, j'entends, mais ça fait quand même un budget qui est multiplié par 3.

M. le Maire

C'est sûr qu'à partir du moment où on commence à entretenir nos bâtiments, à les mettre à jour, à faire le ménage quand il faut le faire, c'est sûr que ça coûte, c'est clair.

Corinne Barbasso-Bruas

Je vois au niveau des indemnités également une augmentation. Elle est dû à quoi ?

M. le Maire

Elle est dû à l'augmentation du point d'indice du 1^{er} juillet.

Corinne Barbasso-Bruas

D'accord, c'est là qu'on trouve la plus-value. Et ce qui concerne les frais de missions ? alors qu'il n'y en avait pas auparavant ?

M. le Maire

Frais de missions : c'est suite au vote du dernier Conseil Municipal pour qu'on soit sur le plan juridique parfaitement en règle sur le remboursement des frais divers et variés qui peuvent avoir lieu, on prévoit une enveloppe qui pour l'instant est arbitraire qui est de 2 500 €.

Corinne Barbasso-Bruas

Donc les frais de missions pour les élus qui ne perçoivent pas d'indemnités ?

M. le Maire

Les frais de mission, à partir du moment où un élu se rend à une formation, se rend quelque part où il a une mission de commune c'est la prise en charge de ses frais de déplacement et d'hôtel comme on l'a voté au dernier conseil.

Corinne Barbasso-Bruas

Oui, non mais ma question c'était : est-ce qu'elle est réservée uniquement aux élus même ceux qui perçoivent d'ores et déjà une indemnité ?

M. le Maire

Oui, c'est dans le cadre d'un déplacement professionnel, c'est la prise en charge de déplacement de l'élu dans le cadre d'une mission qui lui est attribuée.

Corinne Barbasso-Bruas

Et enfin, ce sera ma dernière question, pour mémoire, qu'est-ce que vous mettez dans tout ce qui est « autres fournitures non stockées » ?

M. le Maire

Je ne sais pas. Les graines, les plantations ; Marie-Laure ?

Marie-Laure Rué

Les plantes, les annuelles ; la pharmacie.

Corinne Barbasso-Bruas

Il y avait un budget qui était doublé, donc je me suis dit... de quoi s'agit-il ?

Je reviens à la charge, sur le 6574 la baisse sur les subventions de fonctionnement, c'est lié au fait que la subvention de la crèche ne sera plus versée ?

M. le Maire

Oui, c'est les 42 000 € qu'on a versé et que du coup on enlève.

Pour vous donner un ordre d'idée, l'estimation est assez intéressante sur le reste à charge pour la Mairie, l'année dernière on a versé 42 000 € de subventions ; si on reporte les chiffres comme on prévoit de réorganiser, aujourd'hui, entre les dépenses de la crèche qu'on estime à un peu plus de 340 000 € et des recettes qui sont estimées à environ 307 000 €, le reste à charge pour la commune de Charly sera de 34 000 € environ, donc c'est assez intéressant sur le plan financier, on récupère un service.

Je vais vous donner 2 autres chiffres, c'est intéressant aussi, sur la partie du périscolaire, avec la réorganisation qu'on a mise en place entre le coût qui est de 338 000 € environ et les recettes qui sont de 285 000 €, le reste à charge pour la commune c'est 53 000 € donc cela coûte en réalité 15 % du budget général.

Sur le Centre de Loisirs, le coût de fonctionnement est d'environ 101 000 € et les recettes d'environ 88 000 € donc le reste à charge aujourd'hui, est estimé à 13 700 € ; c'est aussi intéressant : 13 % pour commune. On essaie d'optimiser à chaque fois la totalité de ce que nous mettons en place.

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, Mme Rodet-Curty)

C. RESSOURCES HUMAINES

2022 – 42 – Modification du tableau des effectifs – Création de poste

La Commune augmente en population, et les services doivent être adaptés. Il est nécessaire d'ouvrir un poste administratif à temps complet pour le pôle proximité.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Postes créé	Type de poste	Motif	Observation	Pôle
1 poste adjoint administratif Cat C	Permanent	Création	Temps complet	Proximité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

Débat : aucune observation

VOTE

Pour : 21

Abstentions : 6 (Mme Barbasso-Bruas, M. Van Haesebroeck, Mme Pichat, M. Ollagnier, Mme Bouveret, Mme Rodet-Curty)

2022 – 43 – Organisation – Mise en place du Télétravail

Forte de l'expérimentation en cours depuis la crise sanitaire, et avec les enjeux émergents en matière de sobriété énergétique, bien-être au travail la Commune de Charly souhaite instaurer le télétravail.

Le télétravail apporte un nombre important d'avantages, il permet notamment de favoriser la conciliation vie professionnelle/vie privée en limitant l'impact des temps de trajet domicile travail, offre de meilleures conditions de travail, réduit le coût, le stress et l'impact écologique des transports.

La mise en place du télétravail au sein des services vise à répondre aux enjeux suivants :

- Social** : il favorise l'amélioration des conditions de vie pour les personnes en situation de handicap. Il permet également de limiter la fatigue et les risques inhérents aux déplacements. Enfin, par l'apport de nouvelles manières de manager, il favorise l'autonomie et la prise d'initiative.
- Économique** : en limitant les déplacements, le télétravail permet aux agents d'économiser sur le carburant, l'usure du véhicule et de mieux gérer leur temps.
- Environnemental** : le télétravail réduit les trajets et donc l'émission de gaz à effet de serre. À ce titre, il participe aux enjeux de l'éco-mobilité.
- Évolution de la culture managériale** : le télétravail peut concourir à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail, comprenant une meilleure définition des objectifs de travail, indicateurs d'évaluation, partage régulier sur l'avancée des missions entre responsables hiérarchiques et agents. Enfin, l'agent pourra trouver dans cette nouvelle approche de ces missions des facteurs de motivation et d'intérêt pour son travail.

Un travail collaboratif a été mené au sein du personnel communal, par pôle, afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce mode de travail, dans le cadre réglementaire existant.

Un dossier de présentation, joint en annexe 3, a été soumis au Comité Technique, qui lui a donné un avis favorable le 28 novembre dernier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise en place du télétravail à partir du 1^{er} janvier 2023
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

Débat : aucune observation

VOTE

Pour : unanimité

D. INTERCOMMUNALITE

2022 – 44 – Métropole – Convention de soutien à la lecture publique

Dans le cadre du partenariat pour le soutien à la lecture publique entre la Métropole et la Commune de Charly, il est proposé de signer la convention jointe en annexe 4.

Cette convention rappelle :

- **Les missions de la bibliothèque communale** : « permettre l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, ainsi que de favoriser le développement de la lecture » par le développement de ses collections, par son offre de services et les activités de médiation.
- **Les missions de la Métropole** : favoriser la coopération et la mutualisation des pratiques et des moyens en soutenant les projets d'action culturelle, notamment les projets valorisant les usages numériques

Cette convention est gratuite, elle prend fin le 31 décembre 2027 et inclut une rencontre bilan et objectifs entre la Commune, la bibliothèque, la Métropole et la Bibliothèque Municipale de Lyon.

En 2022 la bibliothèque de Charly a déjà bénéficié des services de la Bibliothèque Municipale de Lyon :

- 2 valises d'animations empruntée dont l'une était tournée vers l'animation numérique
- Plus de 150 livres
- 4 kamishibaïs
- Le financement d'une partie du concert AMPLY à hauteur de 550 euros

En 2023, les projets sont :

- Le financement de deux ateliers (stop motion + cyanotype) répondant au projet de la Métropole « prendre la mesure du temps », à hauteur de 610 euros, qui auront lieu durant les vacances d'avril en direction des enfants du centre de loisirs communal
- L'expertise et le conseil des professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque
- De nouveaux prêts de livres et de valises d'animation

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat avec la Métropole pour le soutien à la lecture publique
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

Débat :

Corinne Barbasso-Bruas

Je voulais juste dire que nous étions ravis que la Métropole aille beaucoup plus loin avec les propositions qui vont au-delà de ce qui était auparavant proposé par le Département, c'est plutôt positif et qu'on puisse en profiter.

VOTE

Pour : unanimité

VŒU DU SIGERLY pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Depuis plusieurs années, les collectivités et établissements publics de l'agglomération lyonnaise se sont massivement regroupées autour du SIGERLY afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'Etat aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques rares exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes ces structures publiques de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités du syndicat vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques semaines en France :

- Le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans en pleine crise sanitaire ; L'automne 2022 étant particulièrement chaud, les prix ont chuté mi-novembre aux alentours de 100 €/MWh ;
- Le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023 durant le mois d'août dernier, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ; Du fait des annonces gouvernementales protectionnistes et du contexte climatique favorable, ce prix se situe autour de 450 €/MWh mi-novembre.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de :

- +14% TTC en moyenne pour le gaz en 2023 (pour le biométhane, le tarif reste inchangé par rapport à 2022), mais probablement x2.5 à x3 sur la facture dès 2024 ;
- Pour l'électricité, le paysage est très contrasté selon les membres et selon les marchés. Les estimations réalisées à date conduiraient aux chiffres suivants, dans un scénario plutôt pessimiste :
 - LOT 1 (TOTALENERGIES sites > 36 kVA)
+10% TTC en moyenne, mais incertitude importante
 - LOT 2 (ENGIE <= 36kVA)
Pour les bâtiments : +12.5% TTC en moyenne
Pour l'éclairage public : environ -50% TTC estimés,
 - NOUVEAU MARCHE EDF (ex-premium) :
Multiplication estimée entre x3.5 et x5 TTC selon les sites, mais incertitude importante.

Au final, l'impact sur la facture d'électricité va considérablement varier selon les membres du groupement.

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique pour lesquels le SIGERLY se mobilise aux côtés de ses communes membres, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités sans de graves conséquences voire des fermetures de services publics.

Par la présente, et au nom de l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergie du SIGERLY, nous demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales allant au-delà du simple amortisseur électricité annoncé au mois d'octobre 2022. Une véritable protection pérenne car les difficultés ne s'arrêteront pas à la seule année 2023, avec la possibilité d'un retour au tarif réglementé de ventes à l'ensemble des collectivités territoriales qui en font la demande.

Ce vœu sera envoyé à tous les membres du groupement en les invitant à en prendre un équivalent S'ils le souhaitent.

Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les nombreuses actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SIGERLY s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter de 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SIGERLY dès le début de l'année 2023 et traduite dans notre prochain budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir soutenir ce vœu.

Débat :

M. le Maire

C'est un vrai sujet, vous le savez, dans le budget on a fait l'estimation de ce que cela allait nous coûter pour 2023 ; il est très clair que c'est un enjeu majeur, nous n'avons pas le droit au bouclier tarifaire aujourd'hui, donc le SIGERLY, c'est un vœu évidemment, toutes les communes vont dans ce sens, on est tout à fait favorables à ce que cela soit travaillé. Pour ma part, je vous encourage à formuler un vœu positif sur ce sujet.

Marylène Pichat

On est tout à fait d'accord avec le principe du bouclier tarifaire, on a juste quelques petites questions concernant plus précisément Charly, quelles sont les mesures pour pallier les dépenses énergétiques dans la commune ?

M. le Maire

On a notamment sur la partie des éclairages publics, au moment des illuminations, on a diminué la durée, on a commencé au 8 décembre au lieu de commencer le dernier week-end de novembre, on va terminer mi-janvier au lieu de fin janvier comme chaque année. Après, on a toutes les recommandations qui sont officielles : baisser les températures, on n'a pas 50 milliards de situations sur lesquelles on peut agir.

Corinne Barbasso-Bruas

Est-ce qu'on va par exemple, demander aux associations de venir avec un pull supplémentaire lors d'une activité ou autre

M. le Maire

Non, on va baisser un tout petit peu la température, mais je n'ai pas envie de demander aux gens de venir avec un pull. C'est plus philosophique, on réduit au maximum, on évite toutes dépenses comme les lumières, les radiateurs : tout est coupé le soir, le week-end. On était déjà dans une utilisation de l'énergie la plus raisonnable possible, en tout cas, on n'a jamais été dans l'abondance à Charly. Hormis les illuminations qui viennent en plus, mais qu'on a réduit cette année. L'idée de baisser la température dans les locaux, préconisée par l'Etat c'est 19 °C, on va essayer de trouver un juste milieu qui soit confortable pour tout le monde, y compris pour les activités associatives.

VOTE

Pour : unanimité

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h50